56e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 2 12 JANVIER 1939

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT	Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*	Protonotaire apostolique *ad instar participantium* Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
FONDATEUR	DIRECTEUR

Quelques notions élémentaires sur les maladies nerveuses et mentales [1]

L'attention des confesseurs et des directeurs de conscience se porte de plus en plus sur les troubles nerveux et mentaux que peuvent présenter leurs pénitents. Qu'il s'agisse de juger de la responsabilité du pécheur, d'obtenir la guérison d'une habitude vicieuse ou de délivrer une âme de ses obsessions et de ses scrupules, très souvent le prêtre se rend compte que le problème spirituel et religieux a des relations étroites avec des états plus ou moins maladifs. L'expérience le convainc que son action sacerdotale proprement dite, sacramentelle, comporte aussi une très large part d'action psychothérapique.

Le prêtre qui réfléchit constate vite que, quelle que soit l'excellence de la formation théologique et morale qu'il a reçue, il tirerait profit, pour le bien des âmes, d'une connaissance au moins approchée de la médecine de l'esprit. Il voudrait être documenté davantage sur la façon dont la médecine contemporaine envisage les questions d'hygiène mentale, comment et où elle trace la limite entre les états normaux et les maladies, comment elle conçoit le diagnostic, le pronostic, le traitement des formes morbides.

Quelques lectures de revues de culture générale lui ont apporté l'écho des recherches contemporaines sur le subconscient, sur l'hérédité mentale. Il n'ignore pas que des discussions se poursuivent entre spécialistes sur ces questions si graves. Il souhaiterait faire le point, savoir ce qui doit être retenu, ce qu'il faut tenir au contraire pour encore incertain.

Aborder lui-même les traités scientifiques et les revues, il ne saurait y penser, le langage technique le rebute et il n'a pas le temps. Interroger directement un médecin, n'est pas à la portée de tous.

Certes, il existe bien des livres dont le but est de faire saisir le lien entre les questions de spiritualité et la médecine [2] ; mais un prêtre n'a pas toujours le moyen de se les procurer. Peut-être lui sera-t-il agréable de trouver dans l'*Ami du Clergé* quelques notions élémentaires sur les maladies nerveuses et mentales.

C'est pour répondre à ce désir que je me décide à rédiger ces quelques pages.

Mais non sans appréhensions, qu'il faut bien que j'expose d'abord.

I. — *Difficultés et limites*

Quand un auteur se propose, dans un article de revue, d'initier le public cultivé à un problème scientifique, par exemple à une question de physique atomique, il n'y a aucun risque que le lecteur se mette demain à bombarder des atomes avec des rayons X ; tandis que les notions qu'il s'agit de présenter ici ne paraîtront avoir d'intérêt que dans la mesure où elles seraient utilisables pour la pratique de la direction spirituelle.

Je supplie donc — le mot n'est pas trop fort — mes lecteurs de ne pas succomber à ce simplisme qui leur ferait croire que, grâce à ces quelques pages, ils sont désormais assez instruits de psychiatrie pour pouvoir faire des diagnostics et diriger des traitements.

Qu'ils me permettent de leur demander s'il leur paraîtrait sage que quelqu'un, fût-il très intelligent et très instruit en d'autres matières, se crût capable de porter des jugements ressortissant à la théologie morale et à la spiritualité, après lecture, même attentive, d'un article de vulgarisation. Evidemment non. Il faut une longue étude, une familiarisation progressive avec les multiples aspects des questions, une expérience personnelle.

La médecine, elle aussi, est difficile. Toute médecine, mais plus encore la médecine de l'esprit. Qu'on me pardonne cet aveu : à mesure qu'on apprend davantage, c'est surtout de son ignorance qu'on se persuade.

Et mon but, en écrivant ces pages, est bien moins de mettre le prêtre en mesure de faire de la médecine — ce que du reste lui interdisent les règles canoniques, que ne cessent de rappeler les communiqués de l'Assemblée des archevêques et cardinaux — que de les prémunir contre des erreurs et des confusions qu'un « honnête homme » n'a plus le droit de commettre.

* *

Mais il faut encore faire une remarque avant d'aborder notre essai de description et de classification.

[1] Nos lecteurs seront très reconnaissants à M. le Dr René Biot, Directeur de l'Institut Lyonnais d'endocrinologie et de psychologie, d'avoir écrit pour eux cet article.

[2] Citons notamment, en le recommandant, le livre des Docteurs Martin Sisteron et Henri Bouyer : *L'hygiène mentale et nerveuse individuelle*, Paris, Maloine, 1926.

Qu'on me permette aussi de rappeler que mon livre, *Le Corps et l'Ame*, voudrait se situer « au carrefour » du physique et du moral.

Notons encore que des ouvrages comme *Psychiatrie pastorale*, de Bless, traduit par Ghyssaert (Paris, Lethielleux), peuvent rendre des services.

Voir aussi le livre récent, et dont nous parlerons plus loin, du P. de Tonquédec, *Les maladies nerveuses ou mentales et les manifestations diaboliques*, in-12 de 240 p., 15 f., Paris, Beauchesne, 1938.

Décrire, et à plus forte raison classer, n'est possible que lorsqu'il s'agit d'objets ou d'êtres ayant une existence propre. C'est ainsi que les sciences naturelles parviennent à décrire et à classer les espèces végétales et les espèces animales, parce qu'il y a là des êtres nettement différents, existant réellement.

Un des efforts de la médecine contemporaine est de déterminer avec précision de quoi elle parle lorsqu'elle prononce les noms d'une maladie déterminée, pleurésie, pneumonie, entérite... Faute de quoi, nul travail scientifique n'est possible.

Mais ces études, réunies sous le nom de *nosologie*, ou *nosographie*, n'aboutissent jamais et n'aboutiront jamais à des classifications aussi tranchées que celles des autres sciences de la nature, parce qu'elles portent, non sur des objets ou des êtres réels, mais sur des « êtres de raison », diraient les philosophes ; non point totalement imaginaires, certes, mais dont cependant on ne saurait dire qu'ils existent, au sens où existe un caillou, un chêne, un lapin.

D'où cette conséquence, sur laquelle on ne porte pas assez l'attention généralement : c'est que ces descriptions et ces classifications de maladies sont toujours construites *en fonction d'une certaine conception* de la physiologie et de la pathologie, qu'elles sont en définitive un faisceau d'hypothèses et qu'elles sont donc, par leur nature même, destinées à se modifier le long du temps, selon que varieront les idées directrices de la physiologie et de la pathologie.

Des exemples vont faire comprendre ces notions capitales.

Prenons la pneumonie — et je choisis à dessein une maladie assez commune et de forme assez tranchée pour que tout le monde me comprenne. — Il est bien certain que la pneumonie n'est pas la même chose que la typhoïde, et cette simple remarque, digne de M. de La Palisse, montre qu'il est bien légitime de faire une description de l'une et de l'autre, de les distinguer et de les classer dans des catégories différentes.

Mais où allons-nous ranger la pneumonie ? — Si nous faisons une classification qui prenne pour élément de distinction la *localisation* dans les organes, la pneumonie sera rangée dans les maladies du poumon, en même temps que l'embolie pulmonaire, que la gangrène pulmonaire, que la congestion pulmonaire,... que l'abcès du poumon.

Si, au contraire, nous prenons comme élément de classement l'*origine* de la maladie, nous allons mettre la pneumonie dans les maladies microbiennes à cause du pneumocoque, et donc non loin des infections microbiennes dont la localisation n'est pas pulmonaire, et notamment des autres infections à pneumocoques, certaines pleurésies purulentes, certaines méningites...

Vient-on à dénier aux microbes le rôle capital dans la production des maladies, voilà notre pneumonie associée aux maladies qui succèdent aux refroidissements... Veut-on faire plus savant ? L'encombrement des voies respiratoires par les exsudats gêne considérablement, durant la pneumonie, la fonction de rénovation du sang au niveau des alvéoles, ce qu'on apelle l'hématose : voilà notre pneumonie qui change encore de classe et va rejoindre d'autres affections qui entravent l'hématose...

Classe-t-on les maladies suivant l'*âge des malades* ? Nous trouverons la pneumonie dans les maladies de l'enfance ou dans celles du vieillard, et aussi d'ailleurs dans les maladies aiguës de l'adulte.

Ainsi, même pour une maladie que l'on peut appeler « franche », qui du moins se présente assez souvent avec des caractères qui ont une parfaite netteté, la classification est nécessairement affaire d'adoption du moyen de choix. Et donc d'un auteur à l'autre, d'une école à l'autre, elle sera considérée sous un angle différent.

Cette variabilité est infiniment plus accentuée lorsqu'il s'agit des maladies nerveuses. Sur le contenu du mot « pneumonie » tous les médecins sont d'accord ; au contraire, l'étiquette « neurasthénie » peut servir à recouvrir des formes radicalement différentes. Et sous des mots comme « hystérie », les spécialistes entendent des affections très diverses : tel symptôme, tel petit fait présenté par un malade, est pour les uns de l'hystérie et suffit au contraire, dans l'esprit d'autres auteurs, pour faire éliminer ce diagnostic.

Et ce n'est pas tout. La pneumonie, disions-nous en une formule intentionnellement simpliste, n'est pas la typhoïde. Voici que les maladies nerveuses et mentales n'ont presque pas de consistance, si l'on me permet ce mot. On trouve, par exemple, des malades qui, au cours de la même maladie, changent assez pour que les signes qu'ils manifestent un jour soient parmi ceux qu'on rencontre habituellement chez les malades pithiatiques, et un autre jour parmi ceux qui imposent le diagnostic de démence précoce. Et cela parce que ce qui est malade chez ces hommes, c'est la fonction la plus mobile, la plus instable de toutes, la fonction nerveuse ; mobile et instable parce que précisément son rôle est de s'adapter continuellement et de coordonner incessamment toutes les autres... D'où, quelle que puisse être un jour la perfection de la science médicale sur ce point, l'impossibilité irréductible d'avoir jamais une classification nette et stable des troubles nerveux et mentaux.

Bien mieux : plus grande sera notre science, plus apparaîtra ce que chaque malade présente de strictement individuel. Espérer que la science arrivera un jour à délimiter assez étroitement les divers types de maladies nerveuses et mentales pour en réussir une classification tranchée et invariable, serait méconnaître radicalement la nature de l'activité nerveuse et mentale.

* *

Une autre remarque encore, et d'importance. Nous disons « maladie du système nerveux, maladie nerveuse », comme on dit maladie de l'estomac, maladie de cœur. Prenons bien garde que ces expressions risquent de déformer la réalité.

Il n'y a pas en effet de maladie qui soit exclusivement maladie du système nerveux, pas plus d'ailleurs qu'il n'y a de maladie qui soit exclusivement maladie d'estomac. Toujours, absolument toujours, c'est l'organisme entier qui est malade ; non seulement l'organisme, du reste, mais tout l'être.

Si cependant un instant il pouvait se faire que mon estomac soit seul malade, dès la minute suivante ce sont tous mes organes qui subissent le

retentissement de son altération lésionnelle ou fonctionnelle. Et, pour qu'il devienne malade, lui, artificiellement considéré comme seul, il a fallu un fléchissement du tout. Il n'y a jamais de maladies locales, il n'y a toujours que des maladies générales avec manifestations locales plus ou moins importantes.

A plus forte raison donc ne faut-il employer l'expression « maladie du système nerveux, maladie nerveuse », qu'en ne se laissant pas piper par les mots et en se rappelant bien que seule l'expression semble isoler le système nerveux ou l'activité psychique. Ici plus qu'ailleurs encore, s'il y avait un instant où la maladie puisse être exclusivement localisée dans le système nerveux ou frappe exclusivement l'activité nerveuse, ce ne serait même pas la durée d'un éclair. Car, grand régulateur universel, le système nerveux ne pourrait pas être malade seul, une seconde, sans qu'aussitôt tout subisse le contre-coup de sa perturbation.

Et s'il arrive à être lésé dans sa substance, ou altéré dans ses fonctions, sa défaillance propre a été préparée ou causée par le mauvais fonctionnement de l'ensemble.

Dans l'être vivant rien n'est isolé, rien n'agit que par le tout et pour le tout.

II. — *Neurologie et psychiatrie*

Ces réflexions ayant précisé dans quel esprit on peut aborder l'étude des maladies du système nerveux, essayons de mettre un peu d'ordre.

Un premier tri s'impose. Il faut distinguer les maladies *du système nerveux* et les maladies *nerveuses.*

Le système nerveux est un ensemble d'organes, cerveau, moelle épinière, ganglions de la chaîne sympathique, nerfs craniens et rachidiens, nerfs périphériques, qu'il est logique de considérer comme un ensemble pour des raisons anatomiques, histologiques, embryologiques et fonctionnelles. De là le mot : système.

Ce système a, entre autres fonctions, celles de rendre possibles les actes intentionnels, les mouvements volontaires notamment ; et aussi les actes instinctifs nécessaires à la nutrition, mouvements inconscients du cœur, du poumon, de l'intestin, etc. ; et encore de présider à la perception des sensations, soit celles qui viennent plus ou moins confusément du corps, soit celles qui par les organes des sens nous renseignent sur le monde extérieur.

Cet ensemble d'organes, très complexes, très localisés d'une part dans la boîte cranienne ou dans le canal rachidien, mais d'autre part très finement disséminés dans tout l'organisme, est passible d'altérations, de meurtrissures, de dislocation matérielle. De même qu'un poumon peut être rongé par la tuberculose, le système nerveux peut présenter des « lésions ».

Les « maladies lésionnelles » du système nerveux produisent des perturbations dans les fonctions que nous tentions, quelques lignes plus haut, de grouper en une seule phrase : les mouvements volontaires, les actes instinctifs, la sensibilité réceptive. S'il y a interruption d'un nerf, il y a suppression de la sensibilité (anesthésie) et de la motricité (paralysie), de même que, si un fil électrique est coupé, le courant ne passe plus.

D'autres fois c'est l'usine centrale, cerveau et moelle, qui est envahie par une maladie, infection, tumeur, et le courant n'est plus produit ou il est mal réparti.

Un gigantesque et admirable effort de science a été poursuivi depuis un siècle par les médecins pour déterminer exactement en quel endroit du système nerveux se localisait la lésion qui donnait au malade tel trouble moteur ou sensitif ; qui rend par exemple sa jambe inerte, qui l'empêche de distinguer le chaud du froid, qui ne lui permet plus de reconnaître par le toucher le relief des objets... et pour diagnostiquer de quelle nature est la lésion, tuberculose, cancer, ramollissement, etc.

Cette science, c'est la *neurologie*. Le neurologue consacre sa recherche et voue son activité thérapeutique aux paralysies, aux aphasies, aux hémorragies médullaires, aux tumeurs du cerveau... Son idéal est une connaissance anatomique exacte ; il tend à instituer des traitements médicamenteux ou chirurgicaux. Il se préoccupe peu — du moins généralement — du retentissement que les lésions pourraient avoir sur l'activité psychique et morale de son patient. Du reste, dans un très grand nombre de cas, il n'y a pas d'atteinte mentale corrélative.

Mais on s'accorde généralement à attribuer au système nerveux la fonction, non moins importante, de présider à toutes les fonctions psychiques et mentales. Il est vrai d'ailleurs que, si le cerveau est privé du sang nécessaire à sa nutrition, par suite d'une hémorragie par exemple, la pensée ne pourra plus être élaborée, ou ne le sera qu'avec des déformations. Mais ce serait une grosse erreur, nous le disions plus haut, que de croire que c'est de l'intégrité du système nerveux *seul* que l'homme a besoin pour penser correctement, pour avoir une volonté dirigée par la raison, une émotivité dont il reste maître ; il y faut le concours de l'organisme entier.

Toujours est-il que, la part du système nerveux étant ici prépondérante, on a dit « maladie nerveuse », lorsqu'il y a des troubles de l'activité mentale, de la sensibilité affective, de la volonté consciente. Et l'on entend couramment dire : « Ce sont les nerfs qui sont malades », pour avouer que quelqu'un n'est plus maître de lui. On dit : « C'est un nerveux », soit pour caractériser un affinement spécial de la perception ou de l'invention esthétique, soit pour excuser des sautes d'humeur.

Mais l'on voit toute la différence qu'il y a entre ces « maladies nerveuses » entendues au sens mental et moral du mot et les « maladies organiques du système nerveux ». Aux « neurologues » de tout à l'heure s'opposent les « psychiatres », qui se consacrent à connaître et à guérir les maladies de l'âme, — tel est bien le sens étymologique de leur spécialité, même s'ils se refusent à croire à une « âme » humaine proprement dite, subsistante et spirituelle [3].

Ces deux mots de *neurologie* et de *psychiatrie* caractérisent des tournures d'esprit bien différentes, encore que certains médecins en réalisent une synthèse vivante fort harmonieuse et d'autant plus

[3] Qu'on nous permette de renvoyer à la seconde partie de notre livre : *Le corps et l'âme*, Paris, Plon, 1938.

remarquable qu'elle unifie deux antagonismes. L'un, avons-nous dit déjà, pense anatomiquement, — non point strictement d'ailleurs, car il n'y a plus de médecins qui puissent se refuser à penser en physiologistes, à concevoir la matière autrement que vivante, en train de fonctionner, de vivre, — mais il est exact que le neurologue ne se sent à son aise que si la dissection ou l'examen histologique lui fait voir, lui fait toucher une fibre, une cellule, un noyau de « substance grise ». Le psychiatre ne néglige pas ces réalités anatomiques et histologiques (qui donc serait assez fou pour ne pas tenir pour précieuse, une science exacte, précise, mesurée ?), mais il envisage surtout le côté immatériel de l'activité de son malade, ses pensées, son vouloir...

Du reste, s'il tente de trouver dans l'étude du cadavre un signe révélateur des désordres dont il avait été confident, il ne découvre rien. Le cerveau d'un penseur de génie ne se révèle pas constitué d'une autre manière que celui d'un individu très moyen ; nulle analyse chimique de la substance nerveuse ne vient montrer de différence. Même durant la vie les explorations fonctionnelles organiques sont identiques chez l'un et chez l'autre ; on a beau explorer leurs réflexes, leurs réactions vasomotrices ou sécrétoires, voire endocrines, on peut trouver normaux chez tous les deux, ces facteurs qui conditionnent l'état mental.

« Je n'ai jamais trouvé l'âme sous mon scalpel », disait Cabanis. Rien n'est plus exact. La seule erreur était de croire que cela suffisait à prouver qu'il n'y a pas d'âme.

Mais il n'empêche que si un désordre organique survient, même léger, chez un homme jusqu'ici parfaitement équilibré intellectuellement, magnifiquement maître de ses émotions et de ses vouloirs, on va constater que, devenu malade, il n'est plus capable des mêmes travaux de l'esprit, des mêmes efforts. Et la question se pose entre biologistes de savoir si ces troubles mentaux, ces perturbations de l'humeur morale ont pour condition physiologique — loin de nous la pensée de dire : pour *cause* — des lésions proprement dites, ou simplement des viciations fonctionnelles ; ou, plus exactement encore, s'il peut y avoir perturbation d'une fonction, sans qu'il y ait comme substratum des altérations anatomiques. Pour que le moteur cesse de fonctionner correctement, faut-il que la texture même de la matière qui le constitue soit corrodée, ou au contraire peut-il y avoir quelque désaccord entre ses diverses pièces, sans qu'aucune soit cassée ?

Les médecins discuteront probablement là-dessus tant que le monde sera monde ; il s'agit bien plutôt d'une attitude de l'esprit du chercheur, car là où l'anatomopathologiste ne découvre aucune altération cellulaire, il ne continue pas moins à faire l'hypothèse qu'elle existe, mais que seule l'imperfection de nos moyens actuels d'investigation nous empêche de la voir.

Ces explications données, tentons de présenter à grands traits un tableau des diverses maladies du système nerveux et des maladies nerveuses. Le lecteur nous suivra avec moins de désarroi, espérons-nous, maintenant que nous avons ainsi débroussaillé notre terrain.

III. — *Maladies du système nerveux*

Les maladies organiques du système nerveux le frappent à différents niveaux de son organisation.

Les unes portent sur le cerveau lui-même. Ce sont, par exemple, les hémorragies cérébrales, déclenchant une attaque d'apoplexie et déterminant des paralysies plus ou moins étendues, plus ou moins durables : on dit hémiplégie, si toute une moitié du corps est privée de mouvement. Dans d'autres cas, suivant probablement le siège de la lésion cérébrale, le malade est privé de la parole, il y a aphasie ; bien que continuant à penser, il ne peut articuler les sons, ou bien ne reconnaît pas les signes graphiques par lesquels on les transcrit.

Certaines maladies, dues à des agents pathogènes, à des virus invisibles, et qui passent à travers les filtres de laboratoire même à pores les plus serrés (on dit : virus filtrants), vont léser de façon élective tels et tels amas de substance grise cérébrale. On sait que la masse (qui est considérable) du cerveau est constituée de substances fort différentes d'aspect : l'une qui est sans importance nerveuse bien définie, et qui est de beaucoup la plus volumineuse, et qui à cause de son aspect, est appelée *substance blanche ;* et la *substance grise*, celle-là élective au point de vue fonctionnel, et qui est répandue à la périphérie du cerveau (on l'appelle alors le cortex cérébral) et constitue aussi en pleine substance blanche quelques amas, particulièrement nécessaires au fonctionnement nerveux. Ce sont ces îlots privilégiés que les *encéphalites* désorganisent, entraînant à la fois des paralysies avec tremblement (on dit maladie de Parkinson) et des troubles mentaux et moraux, exemple typique de la compénétration nécessaire de la science du neurologue et des préoccupations du psychiatre. Il y a, en effet, des troubles de l'intelligence et de la volonté qui surviennent chez des sujets jusqu'ici intelligents et bons et qu'une atteinte d'encéphalite rend obtus et pervers, alors même que parfois l'atteinte de la maladie aiguë a pu passer presque inaperçue ou être confondue avec une grippe qui paraissait simplement un peu sévère.

Il y a des tumeurs cérébrales qui, suivant leur siège, apportent des perturbations ici motrices, ici visuelles ou auditives... Notre intention n'est pas de tout énumérer, loin de là.

Une place à part doit être faite aux *méningites*, lesquelles sont des maladies de l'enveloppe du cerveau, et peuvent être d'origine diverse, tuberculeuse notamment chez l'enfant. Notons dès à présent que la moelle épinière est, elle aussi, entourée par des méninges ; et il y a donc des méningites, dues à un microbe spécial, et dans lesquelles l'inflammation porte sur tout l'ensemble des méninges : on les appelle méningites cérébrospinales pour bien marquer leur extension.

La moelle elle-même, ce long prolongement de substance cérébrale, à l'intérieur du long conduit (canal rachidien) que forment les vertèbres superposées, peut présenter, outre l'inflammation de ses méninges, des altérations de sa matière propre : hémorragies méningées, sclérose, c'est-à-dire

transformation de la matière nerveuse efficace en un tissu dur et sans valeur fonctionnelle, destructions amenant des lacunes. De là les paralysies, pouvant frapper les deux membres inférieurs (paraplégie) ou localisées selon le lieu où est la lésion. Les nerfs qui sortent de la moelle et que l'on appelle rachidiens, par opposition aux nerfs sortant du crâne (nerfs craniens), sont les uns moteurs, les autres sensitifs ; et les territoires dont ils assurent la motilité ou la sensibilité s'étagent le long du corps, comme ils se superposent eux-mêmes le long de la moelle.

La neurologie est à ce point savante qu'elle peut à coup sûr, actuellement, déterminer en quelle région du système cérébrospinal siège la lésion qui a causé une paralysie ou une zone d'anesthésie.

Les nerfs enfin peuvent être eux-mêmes l'élément sur lequel porte la maladie. Il n'est que trop vrai que certains humains ont les nerfs malades, *stricto sensu :* névralgies, névrites, polynévrites, maux redoutables.

Arrêtons-là ce bref regard sur la neurologie ; il aura suffi à souligner la différence entre ces maladies organiques et celles, plus exclusivement fonctionnelles, qu'il nous faut étudier maintenant et qui, elles, offrent au psychologue et au moraliste un champ bien plus proche de son action éducatrice.

IV. — *Névroses*

On répartit les « maladies nerveuses » en trois grandes classes : les névroses, les psychonévroses et les psychoses. L'étymologie suffit à faire comprendre les termes et à distinguer les réalités qu'ils veulent recouvrir.

Dans les *névroses*, ce serait le système nerveux qui serait le principal intéressé (entendu non plus au sens organique et anatomique, mais au sens fonctionnel), sans qu'il y ait de troubles importants de l'activité psychique.

Dans les *psychoses*, au contraire, il y aurait conservation des fonctions nerveuses, mais altération mentale, troubles de la pensée ou de l'humeur morale, sans modification grave de l'activité sensitive et motrice du système nerveux.

Et entre les deux, des états (les *psychonévroses*) où il y aurait mélange des deux ordres de phénomènes.

Est-il besoin de faire remarquer à nouveau combien de telles classifications, pour nécessaires qu'elles soient, sont moins la constatation de différences tranchées que l'énoncé d'hypothèses explicatives ? Et encore faut-il ajouter que l'hypothèse ne vaut rien, car il est absolument sûr qu'il n'y a jamais des états qui soient constitués par des troubles fonctionnels de l'équilibre nerveux sans qu'il y ait perturbation du psychisme ; et réciproquement. L'âme est toujours incarnée et le corps, tant qu'il vit, est animé. Il n'empêche cependant que dans cette unité indissociable qu'est un homme malade, il y a, parmi les symptômes qu'il présente, certains signes qui traduisent plutôt une prépondérance de troubles somatiques (névroses), ou au contraire prépondérance de dérangement mental (psychoses), et d'autres où le mélange est encore plus inextricable et paraît donc pouvoir caractériser une troisième classe, les psychonévroses.

* *

Parmi les névroses on range actuellement l'*épilepsie*. Tout le monde connaît le tableau clinique de cette affection, dite aussi *mal comitial*, du fait que ses manifestations sont particulièrement fréquentes et intenses lorsque le sujet se trouve mêlé à un grand concours de peuple, meetings, comices, pèlerinages. La tension nerveuse qui résulte du contact de nombreux individus et qui aboutit à ces phénomènes si étranges qu'étudie la psychologie collective, semble en quelque sorte accumuler chez ces malades des réserves de potentiel qui explosent de façon foudroyante, n'importe où. Chute avec perte de connaissance, période de contracture, puis phase de mouvements convulsifs provoquant donc presque fatalement de cruelles morsures de la langue et l'émission d'urine et de matières intestinales ; puis période de coma, d'où le malade ne se réveille que péniblement, et sans qu'il puisse se souvenir de rien de ce qui vient de se passer.

On peut trouver des syndromes épileptiformes, c'est-à-dire un ensemble de symptômes reproduisant plus ou moins la crise d'épilepsie essentielle, dans des maladies qui ne sont pas ce mal redoutable, notamment dans certaines intoxications, ou dans quelques affections parasitaires. Tout l'art du médecin consistera, dans un cas donné, à essayer de faire le départ entre ce qui peut être rattaché à autre chose que l'épilepsie essentielle, — et on aura donc alors un traitement efficace et une possibilité de vie en société ; — et ce qui doit être tenu pour la maladie vraie et entraînera les interdictions sociales que l'on sait. Etant donné le caractère absolument soudain et imprévisible de la crise, et l'absence totale de conscience qu'elle entraîne, il y a toujours danger pour l'épileptique vrai d'être laissé seul, il est à la merci d'une chute dans les carrefours les plus dangereux. Bien plus encore, ce malade est un fléau social, s'il est au volant de son automobile, d'un taxi, d'un autocar.

Nous entrevoyons ici un des problèmes importants de la protection de la santé publique. Au nom du bien commun il *faut* défendre ce malade contre lui-même et le mettre dans l'impossibilité de nuire à autrui. Mais il *faut* aussi lui laisser des conditions de vie qui soient dignes de la personne humaine...

Et la question n'est pas simple non plus du point de vue technique. Quand il s'agit de dépister les signes avant-coureurs de la tuberculose, par exemple, la science médicale est armée, elle a des moyens d'investigation [4].

Mais ici le problème est plus délicat, par le fait qu'il n'y a guère d'autres signes positifs que les caractères de la crise elle-même, — d'où une critique du témoignage de ceux qui en ont été témoins, — et l'absence des symptômes qui feraient pencher le diagnostic vers une autre affection con-

[4] Avec — soit rappelé en passant — des causes d'erreur. Et il ne faut pas oublier en matière de tuberculose, non plus, comment le respect des fins spirituelles de la personne doit avoir le pas sur l'interprétation purement zoologique de tel ou tel détail de l'auscultation ou de l'examen aux rayons X.

Voir nos cours à la *Semaine Sociale* de Reims, de Clermont-Ferrand, de Rouen.

vulsivante. On voit quelle est la gravité du verdict médical dans de tels cas.

Une autre notion se dégage des études médicales contemporaines. Aux recherches qui tendent à dissocier épilepsie vraie et maladies épileptoïdes, s'opposent en quelque sorte des travaux qui marquent la liaison entre l'épilepsie essentielle et des symptômes en apparence différents et cependant de même nature foncière. C'est ce qu'on appelle les « équivalents » de la crise.

Comme un des traits les plus caractéristiques de celle-ci est la brusquerie de son apparition, que rien ne fait prévoir, et l'absence de tout souvenir chez le patient, on a rapproché de l'épilepsie des troubles de l'attention qui survenaient de façon foudroyante et qui laissaient le patient dans un désarroi total lorsque, reprenant conscience, il lui fallait bien constater que l'univers avait continué sa marche durant sa distraction, durant son « absence » (c'est le mot médical). Une fois attirée sur ce point, l'observation des médecins a tendu à grouper ainsi sous l'étiquette d' « équivalents de la crise épileptique » des fugues durant lesquelles le malade fait des actes totalement inconscients, et commet des actes délictueux. Et, en dégradé, pourrait-on dire, voici qu'on range dans ce vaste chapitre de pathologie certains troubles de l'attention, durant lesquels le sujet n'est pas simplement absorbé par une pensée étrangère, comme est celui qui se laisse aller à sa rêverie, qui part dans la lune ; mais où il y a bel et bien suspension de toute activité mentale pendant un instant, avec du reste une attitude figée qui est, en petit, la phase de contracture de la crise épileptique [5].

* *

Névrose encore, du moins dans les classifications d'hier, la maladie étiquetée du nom du médecin qui l'a décrite : *maladie de Basedow*, dans laquelle sont groupés des signes d'hypertrophie de la glande thyroïde, un gonflement du globe oculaire (exophtalmie), des troubles cardiaques (accélération du rythme), des tremblements et des modifications assez rapides du caractère. Dans la mesure où l'on fait jouer ici le rôle principal au système nerveux sympathique qui conditionne les battements du cœur, les modifications oculaires, on range avec justice cette maladie dans les névroses. Mais la voici de plus en plus considérée comme devant être tenue pour une maladie des glandes endocrines, et donc elle ne trouve plus place dans les névroses.

* *

Une place à part doit être faite, à notre avis, à une maladie qui a été fort à la mode il y a quelques années et dont le nom a été étendu abusivement à toutes les affections nerveuses ou mentales. Il est vrai que de telles expressions bonnes à tout dire servent utilement à masquer des diagnostics cruels. Nous voulons parler de la *neurasthénie*.

Elle a cependant des symptômes qui lui donnent un caractère bien spécial : c'est vraiment l'asthénie, c'est-à-dire le manque de forces du système nerveux. C'est essentiellement une fatigabilité du système nerveux, qui reste pourtant sain et fonctionne correctement durant un temps bref, mais qui très vite donne des signes de lassitude, maux de tête, inappétence intellectuelle, incapacité de tout travail, même de celui que requiert la lecture d'un journal ou une conversation amicale, et dont la perturbation fonctionnelle s'étend à tous les domaines organiques, puisque tous sont régis par le système nerveux. D'où l'insomnie dès qu'il y a fatigue (inversion paradoxale qui fait que le sujet ne peut dormir que s'il est reposé ou momentanément soutenu par un tonique, voire par le café) ; d'où des troubles digestifs ou circulatoires aussitôt que les forces très minimes ont été consommées. Et cependant lucidité parfaite, persistance des qualités intellectuelles et morales, parfois brillantes, et qui font encore illusion au visiteur non prévenu et pour qui le malade va en quelques instants vider, pour plusieurs heures ou jours, ses accumulateurs nerveux... Etat fort pénible qui est souvent la rançon du surmenage intellectuel et qui n'est nullement cette maladie imaginaire du malade qui s'écoute.

V. — *Psychonévroses*

Voici venir maintenant les psychonévroses. J'en retiendrai trois surtout : l'*hyperémotivité* et sa manifestation pathologique qui est l'anxiété ; la *psychasthénie* qui se manifeste par l'obsession et le scrupule ; et la *mythomanie*.

* *

L'émotion est un phénomène naturel de la vie humaine ; l'être qui est privé de la faculté de s'émouvoir est atteint d'une dislocation grave de son équilibre mental et moral. Mais point trop n'en faut. Il n'y a santé que si l'émotion ne joue que dans les cas et pour les choses où la plupart des êtres humains en éprouvent, et si l'homme ému peut rester maître des manifestations de cette perturbation momentanée de la sensibilité. Devient anormal l'état d'un être qui est en proie à l'émotion à propos de tout et de rien et en est vraiment la proie, c'est-à-dire ne peut ni en dominer les signes révélateurs, les pleurs notamment, ni passer outre à l'orage psychoorganique qu'elle est. C'est lorsqu'elle apparaît trop fréquente, trop violente, et qu'elle annihile les pouvoirs de contrôle, que l'émotivité devient anormale.

Où est, dira-t-on peut-être, où est la limite ici entre le normal et le pathologique ? — Il n'y en a pas d'absolue et de nette. Reste normal ce qui ne rend pas impossible la vie habituelle, la vie en société, et permet au sujet de faire son œuvre d'homme. Est nettement pathologique ce qui le rend insupportable aux siens, ou le met dans l'impossibilité de mener à bien sa tâche. Entre ces deux aspects bien tranchés une très large zone où, suivant l'humeur personnelle de celui qui juge, le même comportement peut être étiqueté non pathologique encore ou déjà hors des limites normales.

L'hyperémotif souffre dans sa sensibilité suraiguë devant les faits de la vie, devant les heurts inévitables, devant les malheurs réellement cons-

[5] Cf. le chapitre « L'enfant distrait ». dans *Le Corps et l'Ame*, Paris, Plon, 1938.

tatés. Un degré de plus et voilà que l'intensité de sa douleur la transforme en un sentiment plus violent, atroce même, qui est *l'anxiété*, avec ce que ce mot comporte d'étreinte, de sentiment d'être serré dans un étau. Bien plus, ce n'est plus seulement devant ce qui est, que l'anxieux est en proie à l'angoisse, c'est devant le futur, devant le possible ; il est étreint de douleur à la pensée de tous les malheurs qui pourraient fondre sur lui et les siens. Il essaye de les conjurer par des appels, des souhaits ;... « pourvu que... » est son leitmotiv.

Notre époque, trépidante et tendue, fabrique des anxieux à foison. D'autant plus que, par une sorte de paradoxe qui va contre la vie, celui qui a tendance à l'anxiété, celui qui présente ce que depuis Dupré on appelle la constitution hyperémotive, recherche comme à plaisir l'émotion ; il va d'emblée et comme d'instinct aux livres pathétiques, aux films émouvants, il ne recherche que la compagnie de ceux qui vibrent aux émotions, il cultive son vice jusqu'au jour où il est dévoré par lui.

Le rôle de l'éducation est ici primordial : faire vivre les enfants, émotifs par nature, dans des atmosphères de calme, de paix, de confiance, est la vraie manière de les prémunir contre l'anxiété pathologique. A plus forte raison faut-il proscrire, absolument, les histoires terrifiantes, les menaces stupides. Ceux qui, pour obtenir un acte d'obéissance d'un enfant, lui font peur de Lustucru ou du diable ont peut-être l'excuse de leur ignorance et de leur bêtise, mais commettent de terribles ravages.

Je viens de parler du diable. Il est bien sûr que chez certaines âmes mal équilibrées, où la peur de l'enfer et de Satan prend les proportions terrifiantes de l'angoisse, la crainte de la damnation est une torture indicible. Il reste cependant que l'enfer existe et le démon aussi, et que même certains l'oublient trop [6] ; mais l'amour de Dieu et la confiance en sa bonté tempèrent toujours la crainte du châtiment, et au lieu de paralyser tout progrès moral et religieux, — ce qui est le résultat le plus sûr de l'angoisse, — stimulent à l'action et sont producteurs de bien.

Mais parallèlement à l'éducation, à l'hygiène mentale, il y a place pour une hygiène tout court, pour un règlement qui fixe le bilan nutritif de l'individu et qui, dans certains cas, remédie aux désordres par une thérapeutique.

* *

La *psychasthénie* est à l'attention et aux facultés d'arrêt que l'attention met en jeu, ce que l'émotivité est à la sensibilité : le psychasthénique doute, il n'est pas sûr. A-t-il bien fermé sa porte ? Cruelle incertitude, dans laquelle il ne peut rester, car ce douteur est encore plus un affamé de précision ; là où un autre accepterait de courir le petit risque d'avoir effectivement laissé sa porte sans la fermer, le psychasthénique ne peut pas s'empêcher de retourner voir, constater minutieusement que la serrure est bien close ; mais dans quelques moments, redescendu de chez lui, il mettra en doute la nouvelle constatation, car, après tout, il a bien pu se tromper...

Mais il y a des soucis plus graves que celui d'une porte ouverte ou fermée, d'une lettre mise sûrement dans la boîte postale ; il y a les difficultés de la vie, surtout de notre vie contemporaine, les « soucis ». Ils deviennent facilement chez le psychasthénique des obsessions.

L'homme parfaitement maître de ses puissances d'attention sait commencer et finir — surtout finir — l'examen d'une question, si épineuse soit elle. Suivant le mot de l'Ecclésiaste, « il y a un temps pour tout faire », et quand est passée l'heure de l'étude des problèmes litigieux, il faut savoir songer à autre chose, oublier le tracas, fermer le tiroir pour ainsi parler. Et, si est venue l'heure de la détente, de la récréation, l'homme normal a la sagesse et le talent de ne plus penser à ses échéances, à ses procès ; il considère comme un devoir envers sa santé, et donc aussi envers les autres qu'il ne pourra servir que s'il reste bien portant, de savoir prendre à temps récréations et vacances, dussent en être scandalisés certains qui l'accuseraient de légèreté.

On dit cependant que les génies de la science ou de l'art ont fait leurs découvertes ou produit leurs chefs-d'œuvre en y pensant toujours. Il faudrait s'entendre sur le sens du mot *toujours*. l'histoire est là pour nous apprendre qu'ils savaient, à l'occasion, se détendre, souvent faire d'innocentes folies. En outre, — là est l'immense différence, — la création d'une œuvre ou d'une découverte est un travail exaltant et positif, pourrait-on dire, tandis que l'obsession reste déprimante et malfaisante, même si le souci a une origine légitime, même méritoire.

Il y a plus malfaisant encore que les transes du douteur qui remonte plusieurs fois son escalier pour secouer sa porte. S'il s'agit de problèmes où la moralité entre en jeu, voici que l'obsession se complique, se renforce, s'envenime, elle devient *scrupule* : « Ai-je ou non consenti à cette pensée mauvaise ? Ai-je bien prononcé les paroles sacramentelles ?. N'ai-je pas laissé tomber quelques parcelles d'hostie consacrée ? »

Combinaison pernicieuse de la psychasthénie, qui fait l'obsession, et de l'émotivité qui la rend douloureuse, le scrupule est une plaie des âmes.

* *

Jusqu'à quel point est-il légitime de classer la *mythomanie* parmi les psychonévroses ? N'est-elle pas plutôt une psychose, certains même diraient une tare morale ? La question est trop complexe pour être traitée ici à fond. Elle est en effet l'une de celles sur lesquelles les idées médicales ont le plus évolué depuis quelque cinquante ans. Mais, précisément, l'histoire de ces changements n'est pas sans intérêt pour notre sujet gé-

[6] Le problème de la « *tentation* » devrait bien être repris en collaboration entre médecins et théologiens. Les psychiatres ont tendance à ne rapporter qu'au sujet lui-même et à ses tendances tout ce qui vient contrarier en lui le progrès spirituel. Certains moralistes, au contraire, paraissent faire appel toujours à un esprit mauvais dans les moindres mouvements du caractère ou de la chair. Voir à ce sujet le livre récent du Père de Tonquédec déjà cité.

Bien plus encore la notion de péché serait à repenser, en fonction de nos connaissances actuelles. Signalons à ce sujet le chapitre excellent donné par notre confrère et ami le Dr De Greff, dans le livre *L'homme et le péché*. Paris, Plon, collection « Présences ».

néral, elle contribuera à montrer combien sont flottantes, incertaines, les délimitations tracées entre les maladies.

Sous le nom de mythomanie, dont nos lecteurs n'auront pas de peine à déchiffrer l'étymologie, on désigne une tendance foncière de certains malades à mentir, non seulement en paroles, et donc plus ou moins consciemment comme le faisait le héros de Corneille ; mais, si l'on peut ainsi parler, dans leurs actes, dans leurs malaises, dans leurs symptômes pathologiques ; et cela avec un tel mélange d'inconscience et de rouerie qu'il est à peu près impossible de dire s'ils sont entièrement dupes d'eux-mêmes ou totalement dissimulateurs. Comme la pythie antique réalisait elle aussi des manifestations de ce genre, on dit aussi *pithiatisme*.

Ces étiquettes recouvrent actuellement les symptômes, les tableaux cliniques que, du temps de Charcot, on appelait *hystérie*. Les scènes si curieuses qui se passaient alors à la Salpêtrière, et dont la description est devenue classique, les paralysies, les anesthésies, les transes, les convulsions, les attitudes extatiques, tout cela apparaissait alors nettement comme les symptômes d'une maladie-névrose. Le vieux mot « crise de nerfs » par lequel on désigne et stigmatise des manifestations violentes et désordonnées de la colère ou de l'émotion, traduit bien la liaison entre ces gestes théâtraux et vains et « les nerfs ».

Mais peu à peu les médecins se sont convaincus que toutes ces scènes à grand orchestre et les signes qu'elles laissaient après elles et par lesquels on dépistait après coup le fond hystérique, — on disait « les stigmates de l'hystérie », — étaient produits par suggestion. C'était le médecin lui-même qui imprimait progressivement dans le subconscient des malades les symptômes dont il recherchait l'existence à chacun de ses examens, ou bien l'ambiance générale dans laquelle baignaient les grandes malades de Charcot que tout l'univers médical venait voir « piquer leur crise », tout contribuait à faire fabriquer lentement les douleurs, les zones d'insensibilité, les raideurs extatiques, peut-être même les plaies que l'on trouvait ensuite ressembler un peu aux stigmates des saints.

L'étude attentive des symptômes que présentaient certains sujets ayant subi de graves accidents de chemin de fer, d'automobile, ou plus souvent encore des accidents du travail, ne tarda pas à montrer que, chez ceux dont le fond mental était suggestible, ou chez d'autres dont la vigueur morale était peu ardente et qui ne tenaient guère à faire courageusement les résurrections nécessaires, on voyait s'installer peu à peu et s'intensifier, s'amplifier, les symptômes des maladies connues, ceux en tout cas qui sont le moins difficiles à reproduire intentionnellement C'est « l'hystérotraumatisme ».

On devine aisément que, à l'occasion de la guerre, ces cas se sont multipliés, en raison même de la violence des émotions extraordinaires auxquelles étaient soumis les combattants. Cette perturbation profonde, ces tempêtes de la sensibilité rendaient infiniment suggestibles même les plus courageux, et l'on pouvait voir coexister la vaillance, le contrôle de soi dans les domaines de la conscience, et des symptômes qui n'étaient qu'une fabulation inconsciente.

Un effort de dépistage, auquel le nom illustre de Babinski restera à jamais attaché, a permis de dissocier plus nettement ce que l'autosuggestion pouvait produire et ce qu'elle était incapable de réaliser.

Il ne s'agit pas là, — nous insistons, — de simulation voulue, de truquage intentionnel ; il y a là « construction » par l'inconscient d'un état pathologique qui n'a pas cependant de réalité organique. C'est le paralytique qui ne « peut » pas marcher, bien que ses os, ses articulations, ses muscles, ses nerfs, tout soit en parfait état. Mais que survienne un choc émotif intense, qui libère les freins que l'inconscient opposait à la volonté, le malade se lève et reprend ses occupations.

Chose curieuse : il en est qui supportent durant des années et des années une vie misérable de grand grabataire, alors que l'examen le plus minutieux ne révèle en eux aucun signe positif de maladie. Passe encore que, avec l'espoir (ou par l'espoir) d'une pension, il y ait une sorte de pactisation tacite entre des tendances à la paresse et une maladie peu agréable ; mais que des mythomanes s'imposent ou se laissent imposer par leur inconscient un genre de vie abominable, cela montre bien à quel point ces malades ont cependant une « fêlure » mentale.

C'est dans cette catégorie de malades, infiniment plus nombreuse qu'on ne peut croire et dont les symptômes peuvent revêtir les aspects les plus inattendus, que se recrutent les faux miraculés, les faux extatiques, les faux visionnaires, les faux stigmatisés : plaie des sanctuaires, fléaux des pèlerinages, cauchemars des théologiens et des médecins... Il n'est pas trop des sévérités d'un Bureau des constatations de Lourdes pour les éliminer ; il n'est pas trop des efforts conjugués de psychiatres et de savants religieux pour dépister les mensonges de Beauraing ; il faut le travail minutieux des *Etudes carmélitaines* pour remettre de l'ordre et de la précision dans des jugements hâtifs...

VI. — *Psychoses*

Parmi les psychoses proprement dites, — c'est-à-dire les maladies qui affectent très spécialement l'activité mentale, la pensée, — nous retiendrons surtout quelques cas plus utiles à connaître pour les directeurs de consciences.

Un premier groupe de maladies nerveuses, — et je ne cherche pas à faire de transition ni d'opposition entre ces « tableaux » successifs, — est constitué par les troubles de l'activité-affectivité, de l'humeur pourrait-on dire. Ce sont, d'une part, les états de découragement, de dépression profonde ; on dit « *mélancolie* ». D'autre part, les agitations, soit verbales, soit motrices, la suractivité désordonnée et stérile ; on dit « *manie* », dans le sens strictement psychiatrique du mot, ou dans des cas plus légers « *hypomanie* ». Ce sont enfin des états dans lesquels se succèdent, à plus ou moins long intervalle, et par des sautes plus ou moins brusques de l'un à l'autre, la mélancolie et la manie ; on dit « *cyclothymie* », « *psychose*

maniaque dépressive », « *états cycliques* », « *états circulaires* »...

Là encore, là surtout, il faut redire que l'état pathologique n'est pas une chose dont l'être normal ne donne pas une image. Nous sommes tous, suivant notre tempérament initial, suivant notre éducation, suivant les circonstances de notre vie, des actifs ou des timorés, des entreprenants ou des vaincus d'avance, des gais ou des tristes. Et de même, le long du temps, chacun de nous passe par des alternatives, phases d'euphorie ou de tristesse, d'entrain ou de désenchantement, et au cours d'une même journée nous ne sommes pas les mêmes : il y a des heures de courage et des heures où tout est sombre. Mais, sous ces dominances ou sous ces variations, nous sommes à peu près capables de faire ce que nous avons à faire, plus ou moins facilement sans doute, mais notre entrain ne nous fait cependant pas perdre de vue le contrôle et la prudence nécessaires, notre lassitude ne nous fait pas pleurer indéfiniment et sentir que tout soit perdu définitivement.

Le malade, au contraire, subit ces déformations de l'humeur au point de ne pouvoir rien faire ; c'est parce que l'intensité de sa variation d'humeur aboutit à cette inadaptation sociale qu'on dit qu'il est malade. L'inventeur de génie dont l'esprit est toujours en éveil, le conquérant qui semble ne pas connaître la fatigue, ne sont cependant ni des maniaques ni des hypomaniaques, parce que leur activité, voire leur suractivité, est productrice, elle est constructive, elle aboutit. Le saint qui éprouve avec une intensité indicible l'horreur des péchés de sa vie passée et qui les pleure n'est en rien un mélancolique, car, à l'inverse du malade dont la lamentation est stérile, c'est dans son remords même qu'il puise une force nouvelle pour accomplir ses œuvres de bien.

Les *hallucinations* sont des perceptions sensorielles que le sujet reçoit, — ou, plus exactement, qu'il croit recevoir, — alors que rien de réel, matériellement, ne les provoque. Il voit, il entend, il sent, il touche, avec la même vivacité directe de sensation que nous imposent les choses existantes et les êtres vivants, quoiqu'il n'y ait ni bruit, ni lumière, etc.

Nous disons : *croit* percevoir, parce que les travaux les plus pénétrants des psychiatres contemporains montrent que l'halluciné est surtout victime de fausses interprétations. Par exemple c'est lui qui pense, qui prononce imperceptiblement les mots orduriers qu'il entend ; mais, comme il ne saurait accepter l'idée que c'est lui qui dit de telles horreurs, il les reporte sur quelque être extérieur à lui, un voisin, un ennemi, le diable.

Naturellement cette interprétation sera faite avec les éléments dont dispose le sujet. S'il n'a aucune idée de l'existence du diable, ce n'est pas au démon qu'il attribuera mots et odeurs. Avant la vulgarisation de la T. S. F., les hallucinés ne parlaient pas d'envoi d'ondes mystérieuses qui les pénètrent, ils disaient rayons, effluves... Que ce soit sainement ou pathologiquement que nous exprimions sensations, sentiments ou idées, nous puisons dans le dictionnaire de nos connaissances, et l'hallucination d'un électricien n'a pas le même contenu que celle d'un prêtre.

Faut-il redire ici ce que nous expliquions quelques lignes plus haut, à propos des troubles de l'activité ? Le critérium de l'hallucination, ce qui la distingue de la vision authentique, c'est à la fois la pauvreté de son contenu, dont tous les éléments sont ceux-là mêmes que possédait le sujet auparavant : l'hallucination n'enrichit pas son bagage mental ; mais c'est surtout que l'halluciné est, par d'autres traits de son comportement mental ou affectif, un être en mauvais équilibre, il y a d'ici de là des fausses notes, des discordances, tandis que le voyant fait preuve d'un magnifique équilibre. Que l'on songe, par exemple, à ce qu'il y avait d'imperturbablement sain dans l'esprit, pourtant peu cultivé au sens universitaire du mot, de Bernadette.

Un livre récent et fort important du P. de Tonquédec vient d'insister sur ces vérités. Sous le titre : *Les Maladies nerveuses ou mentales et les manifestations diaboliques*, l'exorciste officiel du diocèse de Paris, — ainsi l'appelle le cardinal Verdier dans la lettre-préface du volume, — livre au public le résultat de vingt années d'expérience. Ou plutôt il révèle l'aspect négatif, pourrait-on dire, de cette longue pratique, il signale les cas innombrables où il ne s'agissait pas de possession, mais bien de maladie hallucinatoire, de délire de possession. Nous ne saurions trop recommander l'étude attentive de cet ouvrage à ceux qui sont tentés de juger un peu vite en matière de préternaturel, qu'il fut diabolique ou divin [7].

* *

Très voisins des hallucinations sensorielles, dont ils sont du reste accompagnés souvent, les *délires* sont des sortes d'hallucinations psychi-

[7] Nos lecteurs nous sauront gré de citer ces pages :

« Plus sérieusement pourra-t-on s'étonner de nous voir mettre au compte de la maladie tant de symptômes impressionnants et sinistres. On regrettera que la pathologie nerveuse et mentale occupe dans cet ouvrage une place si large par rapport à celle de la théologie et de ce que l'on appelle parfois (d'un nom assez impropre) « la mystique diabolique ». Cet étonnement et ce regret cesseront, croyons-nous, si l'on considère que les questions médicales ne sont abordées ici que pour éclaircir le problème théologique du préternaturel, le dégager des idées vagues ou erronées qui en voilent trop souvent les termes.

« Que la possession diabolique existe, c'est justement la raison pour laquelle il importe de savoir la reconnaître et la discerner de tout ce qui n'est pas elle. Il serait vraiment trop commode — comme on le fait parfois — de taxer de scepticisme ou de préjugé rationaliste le souci d'éviter sur ce point les confusions et les méprises. L'ignorance, la crédulité sont ici fort nuisibles et peuvent avoir de graves inconvénients pour la foi des fidèles et leur équilibre cérébral, comme pour le bon renom de l'Eglise. Elles suscitent, à juste titre, la raillerie des incroyants et discréditent le catholicisme. Puis, elles créent ou entretiennent une atmosphère malsaine et ténébreuse, propice à toutes les extravagances, à toutes les déviations du sens religieux, à toutes les supercheries, à toutes les immoralités, à tous les détraquements de la santé morale, mentale ou même physique. La paix des âmes, l'hygiène des esprits, le bon sens, l'honnêteté exigent qu'une lumière impartiale soit faite sur ces troublants sujets. Un médecin, professeur réputé, d'ailleurs parfaitement incrédule et même assez anticlérical, nous disait un jour : « Votre Eglise a un avantage sur les autres : elle fait la police du merveilleux ». Grand avantage en effet, car là où manque cette police, toutes les fantaisies individuelles se donnent libre carrière et Dieu sait à quoi elles aboutissent. Pour être édifié là-dessus, il n'y a qu'à savoir ce qui se passe dans certaines assemblées mystérieuses où l'on se

ques. De même que l'halluciné ne sait plus faire le départ entre une sensation réelle, correspondant à une réalité extérieure, et celle qu'il subit ou qu'il forge maladivement, le délirant ne voit plus la différence entre des idées saines et celles que ses familiers et son médecin s'obstinent à qualifier de « folles ». Il ne voit plus que ce qu'il pense, ce qu'il dit, ce qu'il annonce, est hors du réel, inconciliable avec ce que le moindre bon sens reconnaît. L'halluciné ne peut pas être convaincu par l'expérience sensible ; le délirant ne peut pas être persuadé par le raisonnement sage, il reste impénétrable à la pensée d'autrui, il ne sort pas de la sienne ; tout ce qu'on lui oppose d'arguments péremptoires, de preuves décisives, il y trouve un aliment à son idée fixe, cette idée le dévore, elle est plus forte que les instincts les plus enracinés, elle le conduit aux mutilations corporelles, aux crimes, aux pires cruautés envers ceux qu'il aime.

Notre lecteur nous dispensera de lui faire remarquer à nouveau l'abîme qui sépare ce malade de l'homme de génie qui, autrement que ses contemporains, quelquefois même contrairement à leurs jugements, poursuit, avec entêtement s'il le faut, son idée, sa découverte, son œuvre. Mais il n'est pas isolé par elle du reste du monde, il recueille les leçons de l'expérience, et surtout ce qu'il apporte d'original entre en synthèse harmonieuse avec tout le reste.

* *

C'est sur sa persistance plus ou moins grande d'un certain degré d'unité, ou par contraste c'est sur la dislocation plus ou moins poussée de l'unité, que se fondent les classifications des psychoses. Elles s'échelonnent depuis l'idiotie constitutionnelle du pauvre déchet qui n'a jamais manifesté la moindre lueur d'intelligence jusqu'au délire léger et très circonscrit, non extensif, qui est aux bornes du normal.

Nous ne tracerons pas ici ce tableau d'ensemble. Il n'est pas du domaine de ce que doit connaître le prêtre chargé de diriger des consciences.

Une place à part cependant doit être faite à la *démence précoce*, à cette terrible forme qui frappe des êtres encore jeunes, — d'où son nom, — qui atteint des adolescents. On dit aussi *hébéphrénie*. On l'appelle encore *schizophrénie*, le mot grec sous-jacent signifiant que dans ces états le sujet se détache du monde ambiant, se sépare. Il se fait son monde à lui, mais non pas pour s'y recueillir et en revenir plus fort pour l'action : il s'y réfugie, s'y blottit, s'y met à l'abri de tout effort; il s'y pelotonne si bien qu'il s'y ratatine, qu'il y réduit peu à peu toute son activité. Touché d'abord dans son affectivité (le schizophrène est un être qui commence par ne plus avoir de sensibilité vraie, d'affection authentique, c'est-à-dire capable de don de soi, de sacrifice pour autrui), on assiste peu à peu à sa désagrégation mentale, l'esprit s'enlise, s'embrume et finit par sombrer.

croit en rapport avec les esprits, les « entités » ou les forces occultes. Combien avons-nous vu de personnes déséquilibrées, détraquées, pour avoir passé par ces milieux et s'être adonnées aux exercices qui s'y pratiquent ! Puissent donc les pages qui suivent servir cette « police » et d'abord cette critique du merveilleux que l'Eglise réclame et institue ! »

VII. — *L'unité*

Comme on le voit, c'est somme toute la notion d'unité qui est la clef de tous ces labyrinthes.

Plus l'homme est sain, physiologiquement, plus ses fonctions locales, spécialisées, font converger leur activité vers et pour la santé totale ; par opposition avec le cancer par exemple, où un organe, un tissu, prolifèrent pour leur propre compte, affirment un vouloir-vivre dictatorial, envahissent les tissus voisins et perturbent ainsi l'équilibre commun.

Psychologiquement c'est la même chose.

Plus l'homme est sain, plus est harmonieux le développement de chacune de ses facultés. Aucune, même les plus brillantes dont il soit doué, celles par lesquelles sa personnalité est marquée, aucune n'empêche le déploiement des autres, les progrès de chacune ne se réalisent qu'avec l'épanouissement de l'ensemble et en vue de l'équilibre de cet ensemble.

Devient pathologique ce qui ne peut plus être assumé par le tout, ce qui ne concourt plus au tout. Activité, sensibilité, toute qualité reste bonne si elle est à sa place ; elle peut devenir trouble morbide si elle dépasse la mesure, laquel le n'est autre que l'harmonie totale.

Ce sont de bien vieilles notions que tout cela. Déjà Hippocrate le disait : « Tout concourt, tout conspire, tout sympathise ; toutes les parties en l'ensemble, et toutes les parties de chaque partie en particulier pour la fonction ».

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Discutant entre confrères sur l'indissolubilité du mariage et le privilège paulin en faveur des non-baptisés, quelques-uns d'entre nous exprimaient le vœu que ce privilège fût étendu aux époux malheureux, lorsque l'un des conjoints a abandonné l'autre. Cas fréquent, au retour de la guerre. Lorsque nous reprochons à un mari, abandonné par sa femme, d'en prendre une autre et de se mettre en dehors de l'Eglise par une union purement civile, il nous répond : « Comment faire pour exploiter ma propriété ? Ma femme m'a quitté pour se mettre avec un autre, et je ne puis pas faire autrement. D'ailleurs, je n'ai pas fait vœu de célibat. »

Si le privilège paulin n'est accordé que pour sauvegarder *la foi* de l'époux converti, ne pourrait-il pas s'appliquer, par exemple, à un mari catholique, abandonné par sa femme (après interpellation et refus de cohabitation), afin de sauvegarder *la morale* de l'époux abandonné ? — « Le Souverain Pontife n'accordera jamais cela, » disent les uns. — « Il peut sûrement le faire un jour, disent les autres : *si grand est son pouvoir !* » Et ils citent les deux dissolutions de mariage dont vous avez entretenu vos lecteurs en 1925, p. 408.

Evidemment une dissolution de ce genre ne serait accordée qu'à l'époux abandonné par l'autre, pour lui permettre de se refaire un foyer chrétien.

R. — Il suffit d'avoir une notion exacte du privilège paulin pour dirimer la controverse.

Le privilège paulin est une exception apportée par l'apôtre S. Paul à la loi *naturelle* de l'indissolubilité du contrat matrimonial. Il s'agit donc ici

d'un mariage contracté dans *l'infidélité*. Ce mariage, simple contrat naturel et non sacrement, est en soi indissoluble et perpétuel. En principe, il est donc interdit au conjoint qui se convertit au christianisme de répudier l'autre resté infidèle. Les époux devront donc demeurer ensemble ; le fidèle ne devra pas répudier l'infidèle. L'indissolubilité subsiste, quels qu'en soient les inconvénients :

« *Pour les autres* (c'est-à-dire pour ceux qui vivent mariés, mais non unis par le mariage chrétien), *je leur dis ceci, non pas le Seigneur, mais moi. Si quelque frère a une femme païenne, et qu'elle consente à vivre avec lui, qu'il ne la répudie pas. Si une femme* (chrétienne) *a un mari païen, et qu'il consente à vivre avec elle, qu'elle ne répudie pas son mari. Le mari païen est sanctifié par sa femme et la femme païenne est sanctifiée par son mari...* » (I Cor., VII, 12-14).

Une seule exception est posée par S. Paul : le péril sérieux où se trouverait en certains cas la foi de l'époux fidèle. Plutôt que d'accepter que la foi se perde, l'Apôtre énonce une exception à la loi de l'indissolubilité : « *Si la partie païenne veut se séparer, qu'elle se sépare. Dans ces sortes de cas, le frère et la sœur ne sont pas enchaînés* » (15). Sans doute l'exception est formulée en termes assez vagues. Mais l'Eglise en a depuis longtemps précisé le sens par sa doctrine et par sa pratique : « Il s'agit de tout ce qui serait une menace directe à la foi de l'époux converti, non seulement rupture de la vie commune et refus formel de cohabiter, mais encore vexations ou violences ayant pour motif la conversion, entreprise de perversion, etc., tout ce qui équivaut, au point de vue de la foi, à un refus de *pacifice cohabitare.* » (*Dict. de théol. cath.*, art. *Mariage*, t. IX, col. 2061).

Peu importe donc que S. Paul ait promulgué, en son nom personnel, un privilège institué par le Christ et, par conséquent, ainsi que l'estiment nombre de théologiens éminents, de droit divin ; ou qu'il ait porté cette loi en vertu de son autorité d'apôtre, ainsi que le prétendent nombre de canonistes. Peu importe même qu'on admette, en conséquence de la deuxième hypothèse, que le pape ait le pouvoir de dissoudre les mariages, même consommés, des infidèles. Le privilège paulin ne peut s'appliquer qu'à des conjoints dont le mariage, *contracté dans l'infidélité*, ne présente pas le caractère de sacrement. Le canon 1120, qui résume sur ce point la doctrine catholique, est formel : « § 1. *Legitimum inter non baptizatos matrimonium, licet consummatum, solvitur in favorem fidei ex privilegio Paulino.* — § 2, *Hoc privilegium non obtinet in matrimonio inter partem baptizatam et partem non baptizatam inito cum dispensatione ab impedimento disparitatis cultus.* »

Il est donc impossible que ce privilège puisse être étendu aux mariages contractés *entre baptisés* et présentant le caractère de sacrement. Si le mariage valide des chrétiens a été consommé, il n'est plus possible d'en obtenir l'annulation du Souverain Pontife, sous quelque prétexte que ce soit. Le cas du mari séparé de sa femme soit par l'abandon de celle-ci, soit par sa disparition, peut être extrêmement intéressant et solliciter notre bienveillante charité ; il ne saurait en aucune façon justifier, en faveur de sa dissolution, l'intervention d'un pouvoir inexistant dans l'Eglise. « *Matrimonium validum ratum et consummatum nulla humana potestate nullaque causa, præterquam morte, dissolvi potest* » (can. 1118). La raison en est que la nature sacramentelle du mariage chrétien interdit à toute autorité humaine, même pontificale, de « séparer ce que Dieu a uni » (Mt., XIX, 6).

D'ailleurs, le concile de Trente a porté un anathème contre quiconque « dit que le lien du mariage peut être dissous en raison de l'hérésie, de l'incompatibilité d'humeur ou d'*un éloignement affecté* par l'un des conjoints » (Sess. XXIV, can. 5) [1].

La cause de divorce pour raison d'absence prolongée (3 ans) ou d'abandon ostensible et méprisant existe chez les Orientaux dissidents [2] ; mais, bien entendu, l'Eglise romaine ne saurait l'admettre, sauf le cas où l'absence prolongée pourrait être interprétée, après enquête sérieuse et raisons à l'appui, comme l'équivalent d'une mort moralement certaine. Mais le privilège paulin n'est plus ici en cause, et la loi civile est aussi sévère que la loi ecclésiastique sur ce point.

Les deux décrets de dissolution de mariage cités par l'*Ami* en 1925, p. 408, ne sauraient être invoqués ici. Ils visent des cas de mariages, dont *l'un des conjoints était infidèle.* Le cas du mariage contracté entre deux fidèles est totalement différent.

Evidemment, le pauvre malheureux abandonné par sa femme et condamné malgré lui à une chasteté dont il n'a pas fait le vœu est digne de pitié. Cependant il est impossible de faire fléchir en sa faveur la loi de l'indissolubilité matrimoniale. Le prêtre à qui il s'adressera devra l'encourager à ne pas contracter un nouveau mariage purement civil, et s'efforcer de lui indiquer les moyens d'exploiter, sans se remarier, sa propriété. Qu'il prenne, pour l'aider, un ménage de manœuvres ; le salaire qu'il leur donnera n'équivaudra peut-être pas aux dépenses que lui occasionnerait une femme. Qu'il prie et communie afin d'être fort dans les tentations et de rester chaste. Nous avons connu, dans notre déjà longue carrière sacerdotale, des cas analogues et qui ont été réglés, et bien réglés, d'après toutes les exigences de la loi morale et du droit ecclésiastique.

Q. — Ces expressions : « Dieu n'est pas bon, — il n'est pas juste, — il ne me donne pas les secours nécessaires, — je n'aime pas Dieu, — Dieu ne peut pas me pardonner, — l'enfer existe-t-il ? » etc., sont des blasphèmes ; mais elles sont du même coup propos hérétiques, *radicaliter.*

Les personnes qui les profèrent dans une heure de dépression, étant chrétiennes tout de même, n'en comprennent pas toujours la gravité, et ignorent que l'excom-

[1] « Le sens du canon est obvie. La seule difficulté ici est que l'anathème est porté contre celui qui affirme que de telles raisons d'annuler le mariage sont valables : une telle affirmation est donc l'équivalent d'une hérésie, du moins d'après l'opinion des meilleurs auteurs. En quoi consiste l'hérésie ? Vraisemblablement à rejeter l'enseignement infaillible de l'Eglise sur l'indissolubilité du mariage, même dans les circonstances énumérées. » (A. Michel, *Les décrets du concile de Trente*, p. 551).

[2] Voir Jugie, art. *Grecque (Eglise)*, dans le *Dict. apol. de la Foi cath.*, t. II, col. 374 ; *Theologia dogmatica christ. Orient.*, t. III, p. 459 et s.

munication *propter hæresim* est attachée à ces propos (can. 2314). L'ignorance de la censure les en a préservées. Mais, pour l'avenir, le confesseur doit-il les en avertir, au risque de les exposer à pécher plus gravement ? Ou peut-il les laisser dans leur ignorance relativement à la censure ?

R. — Le blasphème, objectivement envisagé, renferme parfois une hérésie. Les propositions suivantes : « Dieu n'est pas bon, — Dieu ne s'occupe pas de moi, — Dieu n'est pas juste, — Dieu ne me donne pas les secours nécessaires », sont blasphématoires et hérétiques. A les prendre en effet au pied de la lettre, elles contiennent une erreur contre la foi, car ce sont des vérités révélées et définies par l'Eglise que Dieu est bon, juste, qu'il s'occupe de nous et nous donne les secours nécessaires pour faire notre salut.

Mais celui qui les énonce est-il hérétique ? Matériellement, *oui*, puisqu'il énonce une hérésie. Mais formellement, *pas toujours*. Car que faut-il pour être hérétique ? Le savoir et le vouloir.

L'hérésie se définit : « *error voluntarius et pertinax contra fidei veritatem* ». C'est une erreur, c'est-à-dire, un jugement faux de l'intelligence. Mais c'est une erreur volontaire, c'est-à-dire reconnue comme une opposition à la vérité proposée par l'Eglise et néanmoins acceptée librement par le sujet qui a le devoir évident de la rejeter. Sans cela, le sujet n'est qu'un fidèle qui se trompe, *errans*, mais son erreur n'est pas formelle, et il n'est pas hérétique. De plus, l'hérésie est une erreur opiniâtre, *pertinax*, car l'hérétique se fixe délibérément dans son jugement, bien qu'il le sache pertinemment contraire à celui de l'Eglise.

Or, sont-ils dans ces dispositions les fidèles signalés par notre correspondant ? Ils pèchent, sans doute, le plus souvent par ignorance, quelquefois peut-être par impiété. Mais ils ne sont pas opiniâtres. Encore qu'ils s'aperçoivent clairement qu'ils disent une sottise, même s'ils la profèrent avec un sentiment d'aigreur, de mécontentement contre Dieu, ils ne sont pas dans la disposition d'y adhérer fermement, sans réserve. Qu'un instant s'écoule, ils reviennent au calme et désavouent leur parole, qui n'était qu'un cri pour exprimer leur misère, mais ne répondait pas au sentiment intime de leur âme ; car, en eux-mêmes, au fond de leur âme, ils croient. Ils n'ont donc pas commis le péché d'hérésie.

S'ils ne sont pas hérétiques au for de Dieu, ne le seraient-ils pas au for de l'Eglise ? Celle-ci ne juge pas des sentiments intérieurs : *Ecclesia non judicat de internis*, mais des actes extérieurs, pour les punir, s'ils sont malfaisants. Or, elle punit d'excommunication *latæ sententiæ* le crime d'hérésie externe. Les fidèles en question n'auraient-ils pas encouru la peine portée par le canon 2314 § 1 ?

Notre correspondant l'a pensé, puisqu'il les en exempte seulement du fait de leur ignorance de la censure. Il s'est dit que, quels que soient leurs sentiments intérieurs de foi, les blasphémateurs émettaient extérieurement une proposition hérétique. Mais qu'il lise attentivement le canon 1325 § 2, qui donne la définition de l'hérétique : « Post receptum baptismum, si quis, nomen retinens christianum, pertinaciter aliquam ex veritatibus fide divina et catholica credendis denegat aut de ea dubitat, hæreticus est. » La négation, *denegat*, doit être formelle, connue, consentie, voulue. Or, si les conditions extérieures donnent aux mots le sens précis que nous entendons leur faire exprimer, peut-on dire que les blasphèmes des croyants en question signifient une négation de la foi ? Certainement *non*, et celui qui les entend ne les prend nullement pour cela. Aussi lisons-nous dans nos manuels de morale : « Sæpe tamen formulæ ex se hæreticæ hanc malitiam (hæresis) non contrahunt, quia eas proferentes non percipiunt, sed tantum impatientiam exprimunt. » Et plus explicitement Cappello : « Unde *generatim* non subsunt excommunicationi, qua hæretici, rudes christiani, qui locutiones aut blasphemias hæreticales proferunt. Peccant plerumque ex ignorantia ; aliquando etiam ex impietate, non tamen ad veritatem *denegandam*, saltem frequentius. » (*De Censuris*, n. 209). Ils diraient eux-mêmes, si on les en interrogeait, qu'il sont parlé en colère, par légèreté, haine même, mais qu'ils n'ont pas voulu nier une vérité de foi.

Le confesseur attirera utilement l'attention d'un tel blasphémateur sur la gravité des paroles qu'il prononce, lui découvrant le propos contraire à la foi, afin de l'en détourner. Mais il gardera le silence sur la peine canonique d'excommunication.

Q. — L'*Ami du Clergé* serait-il assez aimable de répondre à cette consultation théologique ?

En Dieu il n'y a qu'une nature, et il y a trois personnes distinctes.

En trois hommes il y a trois personnes distinctes et trois natures.

Justement, comment peut-on prouver qu'en trois hommes la nature humaine n'est pas *une*, puisqu'elle est la même pour tous les hommes ? Et comment peut-on essayer d'expliquer cela à des fidèles ?

R. — La réponse est, en soi, fort simple. Quant à l'expliquer à des fidèles, c'est un peu plus compliqué, puisqu'il est nécessaire, pour cette explication, d'entrer dans des considérations philosophiques assez abstraites.

I. — Commençons par le plus facile. — En Dieu il n'y a qu'une nature et trois personnes *numériquement* distinctes. En trois hommes, il y a trois personnes numériquement distinctes et trois natures distinctes *numériquement*, mais non *spécifiquement*. C'est pourquoi cette nature humaine étant *spécifiquement* la même pour tous les hommes, est cependant *numériquement* différente et multipliée en chaque homme qui la possède.

II. — Cela dit, voyons les *considérations philosophiques*.

1. En Dieu, *une nature et trois personnes distinctes*. — Nous n'avons pas parlé de nature « numériquement ou spécifiquement une » en Dieu, en raison même de la transcendance divine qui se place d'elle-même au-dessus de toute catégorie d'espèce ou de genre. L'*unité* de la substance divine devrait être dénommée *unicité* précisément pour marquer que Dieu non seulement est un en lui-même, mais est un être unique. Quant à la trinité des personnes, elle n'est possible dans l'unité de nature que parce qu'elle est constituée par les relations d'origines opposées

entre elles. Vous connaissez sur ce point la doctrine catholique nettement proposée au concile de Florence. C'est parce *qu'elles s'opposent entre elles*, et *dans la mesure où elles s'opposent*, que les relations en Dieu sont réellement distinctes entre elles. Vous savez que la foi nous oblige à poser en Dieu *quatre relations réelles*. Il y a, en effet, deux processions : le Fils procède du Père, le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. De chaque procession résulte deux relations : du Père au Fils, *paternité ;* par opposition, du Fils au Père, *filiation ;* du Père et du Fils au Saint-Esprit, *spiration : spiration active*, pour désigner la relation du Père et du Fils au Saint-Esprit ; *spiration passive*, pour désigner la relation du Saint-Esprit au Père et au Fils.

La paternité est distincte de la filiation : par là, paternité et filiation constituent deux personnes, Père et Fils, réellement distinctes entre elles. Dans la spiration passive, le Saint-Esprit s'oppose au Père et au Fils et, par là, s'en distingue réellement. Mais le Père et le Fils étant, dans la spiration active, un principe unique du Saint-Esprit, ne s'opposent pas entre eux sous ce rapport et, par conséquent, ne se distinguent pas entre eux. Il devient par là impossible que la spiration active constitue une personne distincte de la première et de la seconde personne. Ainsi, en Dieu s'il y a quatre relations réelles, il n'y en a que trois qui sont naturellement opposées, et donc il n'y a et il ne peut y avoir que trois personnes.

Remarquons que le nombre « trois », la distinction numérique des personnes, doivent être pris ici selon une signification purement transcendantale, marquant simplement la *réalité* des personnes, distinctes entre elles, chacune possédant son unité propre, mais n'indiquant nullement la *multiplication numérique, d'ordre quantitatif*, de la même substance divine. En effet, Dieu est l'Etre infiniment simple, et tout ce qui est réel en Lui *ne fait qu'un avec son essence*, et par conséquent, les relations divines sont substantielles, c'est-à-dire *subsistantes*. Et cependant, en s'opposant entre elles, elles se distinguent l'une de l'autre dans la mesure même où elles s'opposent. En bref, opposition et par conséquent distinction réelle des relations entre elles ; identification des relations avec la substance divine et, de ce chef, nulle distinction entre les relations et Dieu luimême : *Les trois personnes sont un seul Dieu, car il n'y a pour les trois qu'une substance, une nature, une divinité, une éternité. En un mot, tout est un, là où il n'y a pas opposition de relation*. (Conc. de Florence).

Vous le constatez : l'explication est assez abstraite et repose d'une part sur la transcendance divine, et d'autre part sur la notion philosophique de relation subsistante.

2. Quant à la nature, commune à trois hommes, l'explication est beaucoup plus simple. Ici nous sommes en face d'une *espèce* qui se multiplie *numériquement* selon le nombre des *individus*. La multiplication numérique, d'ordre quantitatif, que nous avions exclue de Dieu se trouve ici formellement réalisée. Et c'est pourquoi le nombre « un » employé pour désigner d'une part la nature divine *identique* et toujours unique dans les trois personnes, d'autre part la nature humaine *commune* aux trois hommes et multipliée selon les individus, n'est pas pris selon la même signification.

III. — Pour expliquer tout cela à des fidèles, rappelez simplement que la nature divine ne se multiplie pas réellement selon le nombre des personnes divines — et c'est là le mystère ; — tandis que la nature humaine se multiplie réellement selon les hommes pour former des individualités distinctes, non seulement quant à la personne, mais encore quant à la nature.

Q. — Antoine est marié avec Sophie, qui est toujours malade.

Gertrude, sœur de Sophie, est mariée avec Jérôme. Brutalisée par son mari et fort malheureuse, Gertrude demande et obtient le divorce. Elle vient habiter au domicile d'Antoine et soigne sa sœur. Mais Sophie meurt.

Reconnaissant pour le dévouement de Gertrude envers Sophie, voulant surtout éviter les frais de succession, Antoine se marie civilement avec Gertrude ; il est d'ailleurs de bonne foi et croit le mariage religieux avec elle très facile. En effet, depuis 30 ans Gertrude n'a pas de nouvelles de Jérôme son mari légitime. Il y a eu la guerre et l'on n'a pas trace dudit : même, un certificat de disparition a été donné après enquête au domicile ancien du mari légitime.

Quid pour le mariage religieux de Gertrude avec Antoine ?

Quid pour la réception des sacrements ?

Antoine est en péril prochain de mort. *Quid de exsequiis religiosis ?*

R. — En consultant de toutes récentes années de l'*Ami*, p. ex. 1935, p. 245, et 1936, p. 393, vous auriez trouvé en propres termes, ou peu s'en faut, la réponse à votre question. Nous nous bornerons donc à rappeler les principes. Ces principes, d'ailleurs, sont contenus dans une réponse du St-Office en date du 13 mai 1868.

La règle générale est qu'on ne peut s'engager dans les liens d'un nouveau mariage que si le précédent a été certainement dissous. Et ici il s'agit d'une véritable certitude morale, non d'une simple probabilité.

Or le fait d'une longue absence ne suffit pas, par lui-même, à fonder cette certitude. Celle-ci ne peut résulter que d'une preuve positive, p. ex. attestation de l'autorité religieuse ou civile, ou encore, faute de mieux, deux témoignages concordant *de visu* ou tout au moins *de auditu*. A défaut de tout indice de ce genre, il est encore admis qu'on peut établir la mort du conjoint disparu par voie de présomption fondée sur les circonstances qui ont accompagné l'absence.

Comme, dans le cas exposé, la seule preuve apportée est l'absence, il faut conclure qu'Antoine ne peut épouser religieusement Gertrude pour le moment. Le meilleur parti à prendre est de procéder à une nouvelle enquête plus approfondie, dont on exposera ensuite les résultats à l'Ordinaire ; au besoin on pourrait recourir à la S. C. des Sacrements.

En attendant, Antoine est à considérer comme concubinaire et on doit lui appliquer, en matière de sacrements et d'obsèques religieuses, les sanctions ordinaires.

Q. — Dans l'*Ami* du 17 octobre 1935, p. 667, à propos du serment qui accompagne la profession de foi. il est dit que le prêtre doit le prêter en présence de l'Evangile et mettre la main sur la poitrine.

Ces formalités, et les autres exigées par le canon 1622 § 1 (invocation du Saint Nom de Dieu, action de toucher l'Evangile pour les fidèles), sont-elles nécessaires pour la validité du serment, de la profession de foi, du serment antimoderniste ?

R. — Le can. 1316 § 1 définit le serment : « Invocatio Nominis divini in testem veritatis. » Pour qu'il y ait serment, deux éléments essentiels sont donc requis et suffisent : 1° l'invocation du Nom divin, soit expresse, soit tacite (c'est-à-dire par des signes extérieurs, comme l'extension de la main vers le crucifix) ; 2° le fait de prendre Dieu à témoin de l'affirmation émise. Le reste n'est qu'accessoire et introduit seulement des distinctions secondaires dans la notion générale de serment.

Au point de vue du rite, notamment, les auteurs divisent le serment en *simple* (sans aucun apparat) et *solennel* (qui se fait selon un rite déterminé). A cette dernière catégorie appartient celui que vise notre consultant, à savoir, celui qui est prêté par les personnes intervenant dans une affaire judiciaire. La solennité requise par le can. 1622 § 1 n'engage aucunement sa validité, car ni le droit naturel ni le droit positif n'en font une condition *sine qua non :* le droit naturel, de toute évidence ; le droit positif, parce qu'il est muet sur ce point ; or, d'après le can. 11, un acte n'est rendu invalide aux yeux de la loi que lorsque celle-ci le déclare expressément.

Q. — Je lis dans l'*Ami du Clergé* 1909, p. 734, que, quand on administre l'Extrême-Onction sous condition, il faut dire : « *Si rite es dispositus* » ; et dans l'*Ami* 1920, p. 673, je lis que quand on donne ce sacrement sous condition, on ne doit jamais dire : « *Si tu es bene dispositus* », mais seulement : « *Si tu es capax... Si tu es vivus* ».

Qui croire ?

R. — Aimable confrère, ajustez vos lunettes et reportez-vous une fois encore à l'*Ami* 1909, p. 734, pour vérifier votre texte, car dans le volume que nous avons sous les yeux, il y a ceci : « Jamais le sacrement d'Extrême-Onction ne doit être administré sous la condition : *Si tu es rite dispositus*, car celle-ci enlèverait au malade, peut-être mal disposé dans le moment, les chances de salut qu'il conserve si l'*obex* est écarté à temps ».

L'*Ami* a insisté sur la préférence à donner pratiquement à la formule : *Si tu es capax*, quand un sacrement, notamment la Pénitence et l'Extrême-Onction, doit être administré sous condition. La raison en est simple : si le sujet du sacrement n'est pas disposé à en recevoir les fruits au moment où il le reçoit, la formule : *Si tu es rite dispositus*, fait que le sacrement n'est pas conféré. Au contraire, l'emploi de la formule : *Si tu es capax*, donne l'existence au sacrement, valide, mais informe, c'est-à-dire ne portant pas ses fruits, ne conférant pas la grâce au sujet qui n'a pas les dispositions nécessaires pour la recevoir. Imaginez alors que le sujet indisposé au moment de la collation du sacrement change de sentiments une heure plus tard et devienne disposé. Avec la première formule, il n'y a pas eu de sacrement, il ne saurait donc y avoir alors collation de la grâce ; avec la seconde, le sacrement qui existe produit alors ses fruits : la grâce tenue, si l'on peut dire, en suspens à la porte de l'âme y fait son entrée.

Pratiquement donc, quelles que soient les opinions, on adoptera la formule conditionnelle : *Si tu es capax*, puisque, toutes les fois que le salut d'une âme est en jeu, il n'y a pas de probabilisme qui tienne : *Tutior pars est eligenda*. Or, en présence d'un moribond dont les dispositions apparaissent douteuses, il faut pourvoir à son salut par le plus sûr moyen, qui est évidemment de donner le sacrement, même si sa fructuosité est discutable. Un sacrement douteusement fructueux est préférable à point de sacrement.

L'*Ami* en 1920, p. 673 et suiv., a exposé en détail les raisons théoriques de sa préférence pour la formule : *Si tu es capax*. Nos lecteurs désireux de connaître les divers sentiments des théologiens n'auront qu'à s'y reporter. L'*Ami*, aujourd'hui comme alors, garde sa préférence, et il la voit partagée par d'éminents moralistes.

Q. — Je vous serais reconnaissant de bien vouloir répondre si l'on peut soutenir cette thèse :

« Quand l'homme, arrivé à une connaissance suffisante, se trouve en face d'une tentation dans laquelle sa conscience lui montre gravement engagés le bien et le mal moral, peut-on dire que, s'il choisit le bien, Dieu le justifie automatiquement et qu'il en sera de même dans la suite, chaque fois qu'ayant manqué gravement, il désavouera sincèrement sa conduite pour le motif moral indiqué ; et cela *sans aucun rite, ni même autre croyance que celle en un Absolu qui le domine, sous quelque forme qu'il le conçoive ?* »

R. — La réponse doit être donnée d'après les principes posés par la Révélation et la théologie catholique concernant la justification du pécheur.

L'acte de foi surnaturelle est essentiellement requis pour la justification : aucun salut possible sans ce fondement. Le concile de Trente l'a déclaré nettement : « Nous sommes dits justifiés par la foi, parce que la foi est le commencement du salut, le fondement et la racine de la justification, « sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu » et de parvenir à la société des enfants de Dieu ». (Sess. VI, *De justificatione*, ch. VIII : D.-B., n. 801).

Nous avons jadis longuement expliqué (1925, p. 353-362) cette nécessité de l'acte de foi surnaturelle pour que le pécheur puisse parvenir à la justification. Mais « la simple croyance en un Absolu qui nous domine » est-elle suffisante ? Il faudrait en analyser la conception et le mode d'acquisition pour se prononcer.

Que notre consultant veuille bien relire la longue consultation de 1925 ; et s'il lui reste des difficultés, l'*Ami* s'efforcera de les résoudre.

Si l'homme est dirigé dans son activité morale par une véritable foi surnaturelle — quelle qu'en soit la forme minimisée, — les réactions de sa conscience pourront être suffisantes pour le préparer *plus ou moins immédiatement* à la justification. « Plus ou moins immédiatement, » disons-nous, car il serait difficile (quoique pas impossible absolument) de concevoir une justification s'opérant automatiquement pour chaque rechute grave cor-

rigée ensuite par le désaveu sincère d'une conscience qui se repent sous l'influence d'un motif de la foi et de la grâce divine.

Q. — Si, pour le péché d'impureté proprement dit, il faut la recherche de la *delectatio venerea*, ne paraît-il pas vraisemblable que les enfants tardent assez longtemps à commettre ce péché et qu'ils sont surtout poussés par la curiosité quand ils cherchent à voir, à savoir, à entendre ? Avant l'âge de la puberté, le péché d'impureté ne se réaliserait peut-être pas chez eux dans toute sa gravité. Qu'en penserait l'*Ami ?*

R. — Les organes de l'homme ne sont en mesure d'accomplir leurs fonctions qu'après avoir atteint leur plein développement. Or, ils n'y parviennent que par une lente progression. La volupté qui accompagne leur acte n'est donc, elle aussi, totale que dans le stade de complète évolution Mais elle existe déjà dans les actes encore imparfaits des stades antérieurs, à un degré moindre, bien que de même espèce.

L'enfant qui éprouve les sensations naissantes et croissantes du sens qui s'éveille est naturellement porté, par curiosité, à les expérimenter. S'il se livre à ces expériences, sans savoir encore le désordre, et partant la malice, qu'il y a à faire usage d'organes réservés à une fin spéciale, il ne commet pas de faute formelle subjective. Mais s'il est instruit déjà par les leçons du catéchisme et les avis de son confesseur de la défense divine des 6e et 9e commandements, il commet bel et bien le péché formel de luxure.

Précisons : effectivement, il ne commet pas le péché de luxure consommée, puisqu'il est encore incapable d'en produire l'acte complet, *effusio seminis ;* mais affectivement, il en est coupable devant Dieu, parce qu'il recherche dans un usage défendu des organes la satisfaction spécifique attachée à leur acte.

Bref, l'impubère qui provoque l'acte impur dans la mesure où le développement des organes peut le produire, afin d'en percevoir la sensation qui en résulte, sciemment et volontairement, est coupable de péché grave.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Mgr Fr. VERNET, professeur au Grand Séminaire de Valence et aux Facultés catholiques de Lyon. — **Dom Gréa (1828-1917).** — In-8 carré de 362 p., illustré, 24 f. — Paris, Labergerie.

Historien réputé et ayant jadis entretenu des relations d'amitié personnelle avec Dom Gréa, Mgr Vernet était particulièrement qualifié pour écrire la biographie du fondateur des Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception. Son travail, fruit de l'étude de nombreux documents, semble bien près d'être définitif, tant les traits de la physionomie qu'il dépeint sont précis et détaillés. Grâce à lui, le lecteur comprend la vérité des appréciations extrêmement élogieuses qu'ont formulées au sujet de Dom Gréa des personnages aussi autorisés que le cardinal Mercier et Mgr d'Hulst ; il assiste à la naissance et au développement de l'Institut des Chanoines réguliers, il en suit les vicissitudes et en admire l'idéal : la prière liturgique et la pénitence, idéal que ne cesse d'inspirer le fondateur par la parole et l'exemple.

Dom Gréa, dans son zèle ardent, et servi qu'il était par une santé exceptionnellement robuste (il mourut presque nonagénaire), avait sans doute quelque peu surestimé les forces humaines : de là une certaine rigueur d'austérité dans les observances imposées par lui à ses disciples, en particulier dans les veilles nocturnes et le jeûne, de là aussi certaines interventions qui aboutirent à une refonte complète des Constitutions par le St-Siège. Dom Gréa, qui croyait voir en ces modifications la ruine complète de son œuvre, et qui au surplus se trouva pratiquement évincé du gouvernement de sa Congrégation, eut beaucoup à souffrir de ce chef. La patience qu'il montra particulièrement en cette occasion révèle en lui une vertu d'une trempe comparable à celle des saints. En fait, il réussit, quoique d'une manière différente de celle qu'il avait projetée.

A côté du fondateur Mgr V. nous fait connaître l'homme, avec ses qualités — combien séduisantes — et quelques menus défauts que l'on rencontre même chez les plus parfaits.

Dans une lettre-préface, Mgr Pic, évêque de Valence, prédit un plein succès à ce livre. Nous ne saurions mieux faire que de prendre à notre propre compte ce pronostic.

Chan. Fr. TROCHU. — **La Vén. Jeanne Delanoue, fondatrice des Sœurs de Ste-Anne de la Providence de Saumur (1666-1736).** — In-8 de 260 p., avec 9 planches hors texte, 18 f. — Lyon, Vitte.

Le fait que la physionomie spirituelle de la Vén. Jeanne Delanoue s'apparente de près à celle du saint Curé d'Ars explique pourquoi M. le chanoine Trochu a entrepris d'en retracer le portrait. C'est dire en même temps avec quelle maîtrise il s'est acquitté de cette tâche. Tout comme S. Jean-Marie Vianney, Jeanne Delanoue a mené de front une activité débordante et une vie d'une austérité telle que seule une intervention extraordinaire de la puissance divine a pu la rendre possible. Dans sa jeunesse, elle avait été tourmentée de scrupules ; après quoi, sans négliger ses devoirs de chrétienne, elle s'était montrée passablement attachée à l'argent. Soudain, dans des circonstances où se montre le doigt de Dieu, sa vocation lui fut révélée : elle devait recueillir et soigner les pauvres. Malgré les difficultés de toutes sortes qui, on le pense bien, l'assaillirent, elle se mit à l'œuvre. Tout son modeste avoir y passa d'abord, puis elle se fit quêteuse. Quittant son logis trop étroit, elle loua une maison spacieuse ; après avoir changé plusieurs fois de local, elle finit par acquérir et aménager un vaste hospice pouvant abriter près de trois cents pauvres filles, orphelines ou infirmes. Entre temps elle avait groupé autour d'elle quelques compagnes, qui devinrent le noyau de la Congrégation de Ste-Anne de Saumur, aujourd'hui l'une des plus florissantes du diocèse d'Angers.

Dans l'existence de cette femme d'action le miracle n'est pas rare ; on y trouve aussi les états mystiques, les visions, les extases qu'on a coutume de lire dans la vie de plus illustres saints : c'est ainsi qu'un lendemain de Fête-Dieu elle eut un ravissement qui dura trois jours, pendant lequel Jeanne, sans prendre aucune nourriture, contempla son bon Ange et reçut le baiser de la Vierge Marie. Mais ces grâces furent la récompense de pénitences inouïes. Depuis sa conversion, elle jeûnait tous les jours et sa nourriture habituelle avait de quoi rebuter la nature. La nuit, elle prenait un court repos sur une chaise ou recroquevillée dans un coffre étroit. Dieu se chargea d'augmenter encore ses souffrances : entre autres elle éprouva sept fois le supplice de la crucifixion.

Il n'est pas étonnant, après cela, que sa cause de